

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, BEGOT Jean-François

Absents excusés : GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Pouvoir : Madame GRENEU Anne donne pouvoir à Monsieur DUHAMEL Bertrand pour toutes délibérations ; Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations ;

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de Conseillers présents..... 13

Nombre de Conseillers votants 15

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : SEILLER Christine

Procès-verbal publié le : 31 mars 2023

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023
- Convention école privée
- Subvention exceptionnelle : demande de l'association Limer'son
- Affectation de résultats :
 - budget principal
 - budget commerces-multi services
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Budgets primitifs
 - budget principal
 - budget commerces-multi services
 - budget lotissement la Valauderie
 - budget lotissement le Chêne Creux
- Pump track : marché de travaux
- Logements locatifs : mise en gérance
- Lotissement le Chêne Creux : convention de remboursement par la commune de Limerzel au SIAEP de la région de Questembert des travaux de desserte interne en réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées
- Rue Saint Sixte : avenant au marché de travaux

- Informations diverses

- Agenda

La séance a débuté à 20 h 00

▪ **2023-03B-01- Approbation du procès-verbal du 2 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023 est validé à l'unanimité des membres votants.

▪ **2023-03B-02 - Convention école privée**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que pour déterminer le montant de la subvention versée à l'école privée Saint Sixte, il convient de déterminer le coût d'un enfant de l'école communale Angélique Mounier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Il est proposé aux membres du conseil municipal le montant de subvention suivant : 46 521€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER le montant versé à l'OGEC de l'école privée Saint Sixte pour le montant exposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

▪ **2023-03B-03 - Subvention exceptionnelle : demande de l'association Limer'son**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que « Limer'son » est une association dont l'activité est l'organisation au cours du mois de juillet d'un festival de musique.

Pour la sécurité des festivaliers, les représentants de l'association souhaitent recruter une équipe de secouristes (La Croix blanche).

Pour financer cette intervention dont le coût s'élève à 800,00€, l'association Limer'son demande une subvention exceptionnelle à la commune de Limerzel

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

VOTER une subvention exceptionnelle à hauteur de 500.00€ pour l'association Limer'son destinée à financer le recrutement de l'équipe de secouristes.

Commentaires : La subvention destinée à aider l'association pour le recrutement de l'équipe de secouristes sera versée à titre exceptionnel en 2023.

Règles des subventions exceptionnelles : chaque subvention exceptionnelle sera examinée lors du conseil municipal. Les associations peuvent solliciter une subvention exceptionnelle autant de fois qu'elle le souhaite. Les subventions exceptionnelles seront versées aux associations ayant un projet précis et détaillé.

▪ **2023-03B-04 - Affectation de résultats - budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = + 357 358.51€

- Excédent cumulé d'investissement = + 145 809.65€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

145 809.65€ en recettes d'investissement

357 358.51€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

145 809.65€ en recettes d'investissement

357 358.51€ en recettes d'investissement (1068)

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

▪ **2023-03B-05 - Affectation de résultats - budget commerces multi-services**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = 47 854.86€
- Excédent cumulé d'investissement = 83 415.47€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 83 415.47€ en recettes d'investissement
- 47 854.86€ en recettes d'investissement (1068)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 83 415.47€ en recettes d'investissement
- 47 854.86€ en recettes d'investissement (1068)

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

▪ **2023-03B-06 - Affectation de résultats - budget lotissement la Valauderie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = 136 943.49€
- Excédent cumulé d'investissement = 262 500.05€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 136 943.49€ en recettes de fonctionnement
- 262 500.05€ en recettes d'investissement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 136 943.49€ en recettes de fonctionnement
- 262 500.05€ en recettes d'investissement

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

▪ **2023-03B-07 - Affectation de résultats - budget lotissement le Chêne Creux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'affectation de résultats des exercices antérieurs.

Considérant les résultats suivants :

- Excédent cumulé de fonctionnement = 69 486.79€
- Déficit cumulé d'investissement = - 139 205.19€

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 139 205.19€ en dépenses d'investissement
- 69 486.79€ en recettes de fonctionnement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

DE VALIDER la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter les résultats de la façon suivante :

- 139 205.19€ en dépenses d'investissement
- 69 486.79€ en recettes de fonctionnement

DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

▪ **2023-03B-08 - Budget primitif - budget principal**

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2023 :
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2023,
Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 332 982.15 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 048 000.00 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2023.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 332 982.15 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 048 000.00 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget principal 2023.

Commentaires : Madame Gain Sylvie informe les membres du conseil municipal que Monsieur Hemery a transmis certains ratios de la Commune : « les ratios concernant le budget principal de la commune sont très bons: il faut un peu plus de 2,5 années de CAF brute 2022 pour rembourser l'intégralité de la dette du budget principal de la commune. »

Le budget présenté est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	358 970,80	013 - PRODUITS DE GESTION COURANTES	3 008,25
012 - CHARGES DE PERSONNEL	438 070,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	64 120,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 350,00	73 - IMPOTS ET TAXES	713 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	174 197,00	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	453 716,17
66 - CHARGES FINANCIERES	18 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 150,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	30,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1 047 587,80	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 957,73
		TOTAL RECETTES REELLES	1 332 982,15
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 399,64		
023 - VIREMENT SECT° INVESTISSEMENT	277 994,71		
TOTAL	1 332 982,15	TOTAL	1 332 982,15

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition BP 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition BP2023
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00	10 - DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	455 078,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 000,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	161 718,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	690 000,00		
16 - EMPRUNTS ET DETTES	81 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 048 000,00	TOTAL RECETTES REELLES	616 796,00
		040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 399,64
		002 - RESULTAT REPORTE	145 809,65
		021 - VIREMENT DE LA SECT° DE FONCTIONNEMENT	277 994,71
TOTAL	1 048 000,00	TOTAL	1 048 000,00

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une recette nouvelle exceptionnelle est inscrite sur le compte 7713. Cette recette est composée des liquidités versées par l'étude notariale réglant la succession de Monsieur Salmon Pierre.

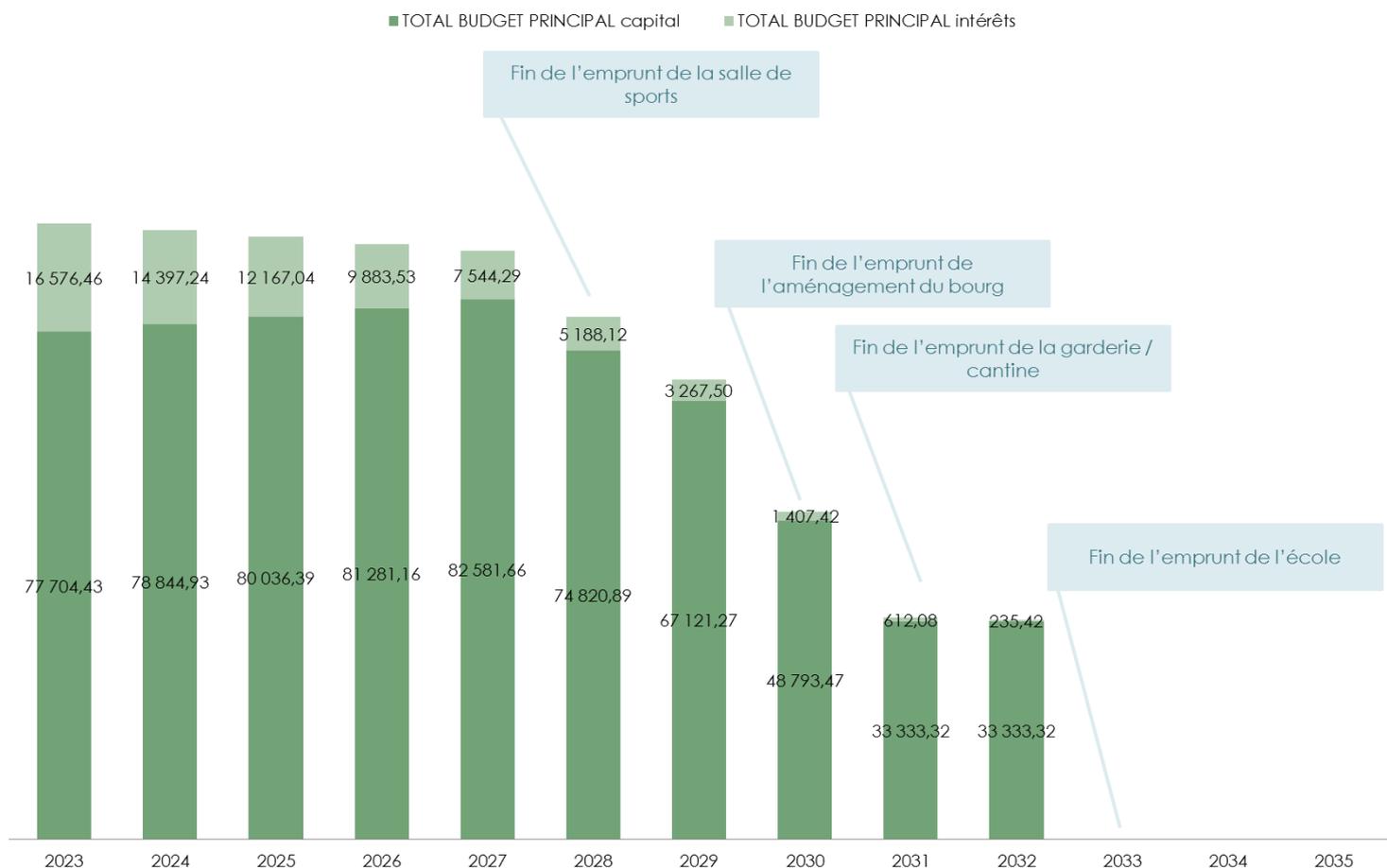
Monsieur le Maire présente la section d'investissement et les différents projets de la commune au titre de l'année 2023 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition BP 2023
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00
2051 - cessions de licence	2 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 000,00
2111 - terrains nus	5 000,00
2135 - installations générales, agencements, aménagements	80 000,00
Abri ombre + végétalisation école publique (toile) + store école	12 000,00

Salle polyvalente - sanitaires	10 000,00
Volets/ouvertures buvette du stade	5 000,00
Gouttières mairie	5 000,00
amélioration bâtiment services techniques	5 000,00
éclairage abri bus	9 000,00
Main courante mairie	7 000,00
Visiophone école	2 270,44
Rideau salle de sports	2 500,00
Ouvertures mairie	15 000,00
VMC salle polyvalente	2 112,89
extérieurs services techniques	5 000,00
2152 - installations de voirie	2 000,00
21538 - autres réseaux	62 000,00
Ile Bodien - effacement de réseaux	41 602,07
Chemin rouge - éclairage public	20 260,00
21568 - autre matériel d'incendie	4 000,00
défibrillateur	2 402,71
extincteurs	1 000,00
Salle polyvalente - plan d'évacuation	462,10
21578 - matériel technique	13 000,00
Débroussailleuse	1 000,00
ganivelles	8 000,00
Souffleur	700,00
Matériel suite vol	1 300,00
2158 - autres	1 000,00
2182 - matériel de transport	60 000,00
2183 - matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00
Copieur école	3 467,16
Vidéo projecteur salle polyvalente + écran ou vidéo projecteur mobile	3 000,00
Equipement informatique mairie / périscolaire / ST	7 000,00
2184 - mobilier	15 000,00
Mobilier salle du conseil municipal	9 000,00
Mobilier salle polyvalente	5 000,00
Garderie - armoires pour services	378,00
2188 - autres	18 000,00
Panneaux de sentiers	7 484,40
Chambre froide	5 000,00
Panneau défibrillateur	69,36
Rideau classe maternelle	1 167,19
Livres médiathèques	4 050,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	690 000,00
2313 - construction	50 000,00
Court de tennis (création)	35 000,00
Boulodrome - électricité	3 060,88
Boulodrome - voirie par QC	2 509,50
Boulodrome portillon	579,20
Habitat partagé (AMO)	1 296,00
Salle polyvalente - électricité	1 966,32
2315 - installation, matériel et outillage technique	640 000,00
Rue Saint Sixte	255 000,00
Voirie (intégrant la subvention du Département) (y compris chemin Panemex)	125 000,00
Pump track	180 000,00
Eglise	30 000,00
Etudes sécurisation voirie - centre bourg / Ile Bodien	8 000,00
Cimetière - voirie	3 357,85
Rue Saint Sixte - inspection réseau par Colas	3 240,00
Rue Saint Sixte - régularisation alignements - Géo Bretagne Sud + notaire	5 000,00
Presbytère - réfection de l'allée par QC	2 147,50
Rue Saint Sixte - panneau communication	258,48
Stade - complément main courante	2 940,00
Aménagement rue de la Mairie	23 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES	81 000,00

1641 - emprunts en euros	80 000,00
165 - dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
TOTAL	1 048 000,00

Les emprunts :



▪ 2023-03B-09 - budget primitif - budget commerces multi-services

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2023 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces multi-services pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 53 500.00 €

Dépenses d'investissement : 137 000.00 €

Recettes d'investissement : 212 210.33€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces multi-services 2023.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget commerces multi-services pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 53 500.00 €

Dépenses d'investissement : 137 000.00 €

Recettes d'investissement : 212 210.33€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget commerces multi-services 2023.

Commentaires : Le budget présenté est le suivant :

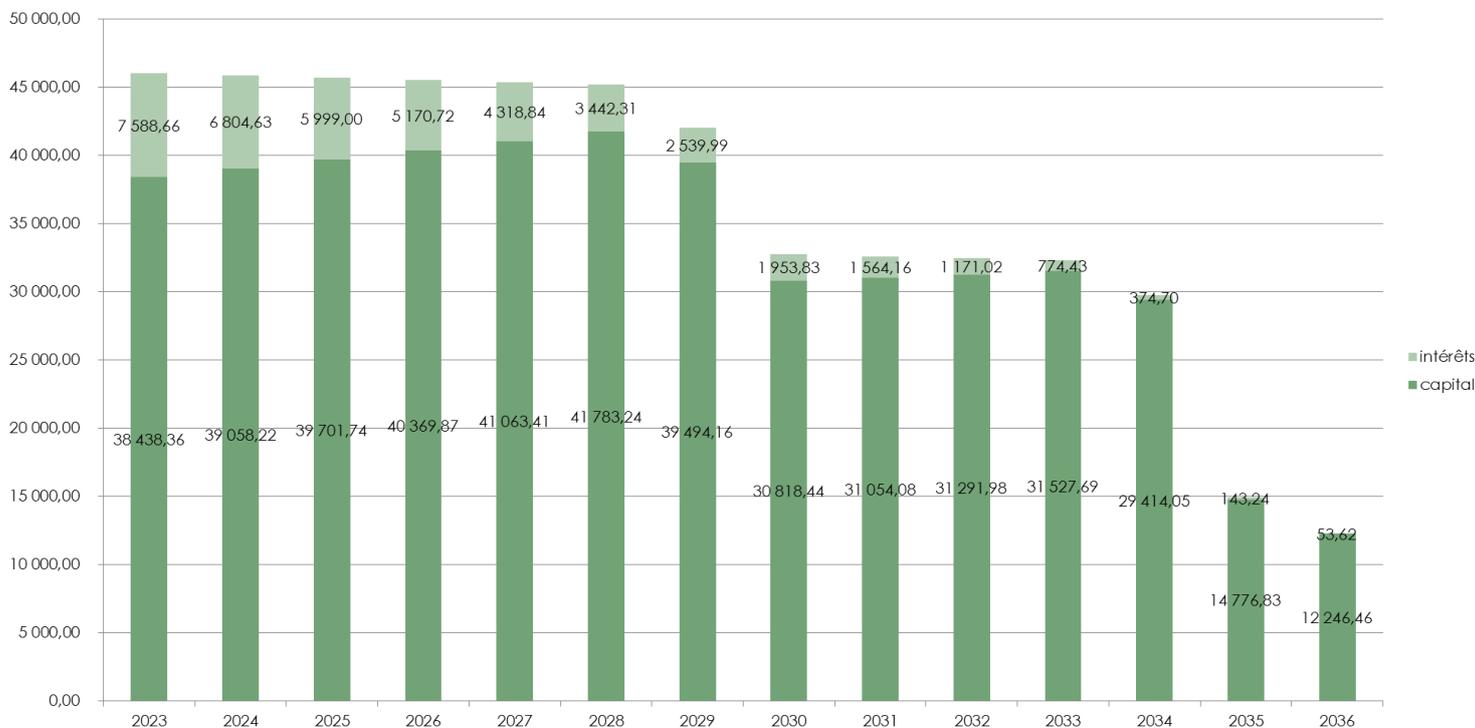
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition
----------------------------	----------------	----------------------------	-------------

	2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 855,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00
66 - CHARGES FINANCIERES	8 100,00
TOTAL DEPENSES REELLES	17 960,00
023 - VIREMENT SECT° INVESTISSEMENT	35 540,00
TOTAL	53 500,00
	Proposition BP 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	77 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES	41 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	137 000,00
TOTAL	137 000,00

	BP 2023
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 500,00
TOTAL RECETTES REELLES	53 500,00
TOTAL	53 500,00
	Proposition BP 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10 - DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	47 854,86
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400,00
13 - SUBVENTIONS	45 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	93 254,86
021 - VIREMENT DE LA SECT° DE FONCTIONNEMENT	35 540,00
001 - RESULTAT	83 415,47
TOTAL	212 210,33

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que des investissements sont prévus pour le bar tabac presse (couverture, ouvertures, portail), pour la boulangerie en cas de demande de changement de matériel, pour l'épicerie (changement des vitrines traiteur) ainsi que pour le salon de coiffure (ouvertures).

Les emprunts :



▪ 2023-03B-10 - budget primitif - budget lotissement la Valauderie

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2023 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 255 943.49 €
Dépenses d'investissement : 144 000.00 €
Recettes d'investissement : 381 500.00€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2023.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement la Valauderie pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 255 943.49 €
Dépenses d'investissement : 144 000.00 €
Recettes d'investissement : 381 500.00€

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement la Valauderie 2023.

Commentaires :

Le budget présenté est le suivant :

	Proposition BP 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12943,49
66 - CHARGES FINANCIERES	5 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	136 943,49
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 000,00
TOTAL	255 943,49

	Proposition BP2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL RECETTES REELLES	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 000,00
002 - RESULTAT REPORTE	136 943,49
TOTAL	255 943,49

	Proposition BP 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	25 000,00
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 000,00
TOTAL	144 000,00

	Proposition BP2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL RECETTES REELLES	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 000,00
001 - RESULTAT REPORTE	262 500,00
TOTAL	381 500,00

▪ 2023-03B-11 - budget primitif - budget lotissement le Chêne Creux

Madame Gain, adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2023 :

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2023,

Conformément à l'instruction comptable publique,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 419 962.19 €
Dépenses et recettes d'investissement : 489 447.39 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2023.

Ceci étant exposé,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du budget lotissement le Chêne Creux pour l'année 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 419 962.19 €

Dépenses et recettes d'investissement : 489 447.39 €

- CHARGER Monsieur le Maire et lui DONNER tout pouvoir d'exécuter le budget primitif du budget lotissement le Chêne Creux 2023.

Commentaires :

Le budget présenté est le suivant :

	Proposition BP 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 752,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00
TOTAL DEPENSES REELLES	280 757,00
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 205,19
TOTAL	419 962,19

	Proposition BP 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350 242,20
RESULTAT REPORTE	139 205,19
TOTAL	489 447,39

	Proposition BP 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	233,20
TOTAL RECETTES REELLES	233,20
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	350 242,20
002 - RESULTAT REPORTE	69 486,79
TOTAL	419 962,19

	Proposition BP 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES	350 242,20
TOTAL RECETTES REELLES	350 242,20
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	139 205,19
TOTAL	489 447,39

▪ **2023-03B-12 - Pump track : marché de travaux**

Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure de passation d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pump track

Vu le rapport d'analyse et l'estimation de la société Use,

Vu l'offre de prix reçu,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déclarer sans suite le marché.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- DE DECLARER sans suite le marché de travaux pour motif d'intérêt général

Commentaires : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet n'est pas abandonné. Le dossier sera re-travaillé et proposé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu les subventions à hauteur de 76 774.40€ (Etat et Département) pour ce projet.

▪ **2023-03B-13 - Logements locatifs : mise en gérance**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que SOLIHA AIS est une Agence Immobilière Sociale qui a pour objet principal l'accès à l'offre locative des personnes qui éprouvent des difficultés à se loger ou à se maintenir dans leur logement ;

CONSIDERANT qu'elle gère des logements appartenant au domaine privé des collectivités.

CONSIDERANT que SOLIHA AIS est donc en mesure de passer avec les collectivités locales un mandat de gestion immobilière et convention de mandat financier relative à l'encaissement des recettes liées aux immeubles des collectivités propriétaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de conventionner avec l'organisme Soliha AIS pour la gestion de 7 logements communaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à conventionner avec l'organisme Soliha AIS pour la mise en gestion de 7 logements communaux :

* 3, chemin de la Forge

* 2, place de l'Eglise

* 2, rue de la Métairie

Commentaires : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un logement est réservé pour un éventuel service civique ou un potentiel agent des services communaux.

Monsieur le Maire présente les actions de l'organisme Soliha AIS :

Mission: mobiliser le parc privé à des fins sociales. SOLIHA AIS est une agence immobilière spécialisée dans la gestion locative à caractère social au service des propriétaires privés et des collectivités territoriales sur l'ensemble du département du Morbihan.

SOLIHA AIS est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes afin de mieux répondre aux besoins des collectivités.

Soliha AIS assure la recherche et la sélection du locataire. Soliha AIS gère les biens pendant toute la durée du contrat de location en faisant l'interface entre le propriétaire et le locataire sur tous les aspects de la gestion locative:

Suivi technique

Suivi financier

Suivi relationnel (Syndic, gardien, voisinage...)

Suivi des procédures amiables et contentieuses

Les actions de SOLIHA AIS :

Mise en location	Gestion locative sociale de proximité
<ul style="list-style-type: none">- Mise en annonce des biens- Visites- Etude de l'éligibilité du locataire- Mise en place du cautionnement VISALE- Préparation et signature des baux- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie	<ul style="list-style-type: none">- Suivi du locataire: demandes de renseignements, réclamations, visites techniques...- Vérification annuelle des attestations d'assurance et d'entretien- Encaissement des loyers, charges et toutes sommes- Suivi et recouvrement des éventuels impayés avec prise en charge de la procédure amiable et contentieuse- Suivi technique: établissement de devis, demandes d'intervention, vérification des travaux- Paiement des prestataires- Accompagnement dans la gestion des sinistres- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges- Etablissement des décomptes financiers et versement mensuel des revenus locatifs
HONORAIRES MISE EN LOCATION 1 mois de loyer net de taxes, avec un minimum de 400 €* * Montant à répartir par moitié entre le locataire et	HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE 7% NET DE TAXES DES LOYERS ET CHARGES ENCAISSEES

propriétaire.	
---------------	--

La commune gardera un droit de regard sur le choix du locataire.

L'engagement est pris pour un an par la commune. La convention sera reconduite par tacite reconduction.

La convention prendra effet dès que possible.

▪ **2023-03B-14 - Lotissement le Chêne Creux : convention de remboursement par la commune de Limerzel au SIAEP de la région de Questembert des travaux de desserte interne en réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées**

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de remboursement par la commune de Limerzel au SIAEP de Questembert des travaux de desserte interne en réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées du lotissement communal le Chêne Creux.

La convention précise :

- Tous travaux de desserte interne d'un lotissement communal en réseaux d'eau potable et d'eaux usées doivent être pris en charge par le budget lotissement de la commune au nom du principe d'égalité de traitement des usagers. Les travaux et frais accessoires sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et sont refacturés à la commune. La convention a pour objet de fixer les conditions de remboursement par la commune au syndicat des travaux de desserte interne en réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et des frais annexes du lotissement communal le Chêne Creux. A la demande de la commune, le syndicat doit réaliser et préfinancer les travaux de desserte interne en réseaux d'eau potable et d'assainissement eaux usées du futur lotissement.

- Conditions de réalisation : le syndicat restera maître d'ouvrage et propriétaire des réseaux et ouvrages annexes. La commune s'engage à rembourser ces travaux et frais annexes au syndicat.

- Le montant estimatif des travaux et frais annexes dus par la commune est détaillé ainsi que suit :

	Réseau d'eau potable (budget eau)	Réseau des eaux usées (budget assainissement)	Total
Maitrise d'œuvre (Géo Bretagne Sud)	875,00€ HT	875,00€ HT	1 750,00€ HT
Travaux + test réception	18 677,50€ HT	25 197,50€ HT + 1 500,00€ HT	45 375,00€ HT
Total	19 552,50€ HT	27 572,50€ HT	47 125,00€ HT

Le montant définitif sera précisé par voie d'avenant à l'issue des travaux

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- *AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIAEP de la région de Questembert.*

▪ **2023-03B-15 - Avenant marché de travaux rue Saint Sixte**

Considérant la délibération n°2022-12-02 du 15 décembre 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue Saint Sixte,

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise titulaire du marché.

Avenant n°1 : + 14 487.67€ HT

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- *AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société Colas*

Commentaires : les travaux complémentaires concernent notamment des ajouts de bordures complémentaires, des travaux de busage supplémentaire...

Questions diverses et informations complémentaires :

Boulangerie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le film destiné à faire la promotion de la boulangerie a été tourné le 29 mars 2023. Le montage sera fait prochainement. Le film sera diffusé sur les réseaux sociaux et adressé aux professionnels de la boulangerie-pâtisserie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune accompagnera les porteurs de projet. Le premier levier étant économique avec une exonération du loyer commercial pendant la durée que le conseil municipal décidera. Les investissements nécessaires seront également faits pour accueillir dans les meilleures conditions le futur boulanger.

- Restaurant scolaire : la ville de Questembert a modifié le contenu des assiettes du restaurant scolaire en ajoutant un repas sans viande par semaine. Cette décision est motivée par des raisons économiques. En effet, la société Ansamble envisageait d'augmenter de 10 % le prix d'un repas. La ville de Questembert a accepté une augmentation de + 4% tout en réduisant la part carnée qui représente 25 % du coût global de la facture Ansamble annuelle.

Odile Degrés ayant participé à la dernière commission « menu » informe les membres du conseil municipal que pour le moment, le second repas végétarien ne concerne pas les scolaires car il sera servi le mercredi.

Une réunion avec les communes de Lauzach et de Questembert sera organisée pour discuter de l'organisation actuelle du groupement.

- Travaux de la rue Saint Sixte : Monsieur Lucas Eric informe les membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement avancent bien. Les bordures seront installées prochainement.

- Travaux du lotissement la Valauderie : Monsieur Eric Lucas informe les membres du conseil municipal que les enrobés sont terminés avec la société Lemée LTP. Une réunion de réception du lot n°1 - voirie sera faite prochainement. Les espaces verts seront réalisés à l'automne.

- Recrutement aux services techniques : l'offre pour le remplacement de Patrick Rio est en ligne.

- Cérémonie commémorative : Monsieur Duhamel Bertrand précise que la circulation pendant les cérémonies commémorative est gênante et dangereuse. Des panneaux seront achetés pour avertir les automobilistes de la cérémonie.

- Réunion habitat partagé : des réunions sont organisées avec le cabinet d'étude retenu pour l'étude de faisabilité. Un retour sera fait en réunion de conseil municipal.

- Maison de Monsieur Salmon Pierre : avant d'envisagé la vente de la maison, un vide maison sera organisé un samedi matin au cours du mois de mai.

- Commission bâtiment : samedi 22 avril à 10h00 à la salle polyvalente

- Demande d'association :

- La première formation PSC1 sera organisée prochainement avec 10 candidats représentant 5 associations.
- L'association de gym demande un emplacement pour du rangement de matériel.

Fin de la séance : 23h25

Agenda :

LUBERT Serge

GAIN Sylvie

LE COINTE Laurent

ELAIN Maryse

LUCAS Éric

BON Marguerite

DEGRES Odile

ALLAIN Fabrice

MORICE Chantal

DUHAMEL Bertrand

SEILLER Christine

COCHET Dominique

GRENEU Anne

LE BODO Sébastien

BEGOT Jean-François